



Communiqué

Octobre 2021

# ÉLECTIONS CMCAS 2021

du 18 au 23 novembre

## PENSIONNÉS DOMICILIÉS EN MÉTROPOLE VOTE PAR CORRESPONDANCE

En tant que pensionnés, vous pouvez voter par correspondance, ou par vote électronique afin d'élire vos représentants FO aux prochaines élections CMCAS.

Vous avez reçu :

- le matériel de vote par correspondance
- les codes vous permettant d'accéder au site de vote électronique du jeudi 18 novembre 2021 8 heures au mardi 23 novembre 8 heures.

**Vous souhaitez voter par correspondance** → l'enveloppe devra porter un cachet de la Poste daté du 10 novembre 2021 au plus tard et parvenir avant le mardi 16 novembre 2021 à 12 heures. Soyez vigilant aux heures de levée du courrier.

Suivez scrupuleusement les instructions pour que votre vote soit valable.

Une fois la case FNEM-FO colorée en noir ou en bleu, détachez le coupon et insérez-le dans l'enveloppe T afin que votre code électeur puisse être lu.

**Nous vous conseillons de voter dès maintenant** par correspondance pour deux raisons :

- Vous n'oublierez pas de voter si vous le faites dès à présent et d'autre part,
- Votre vote par correspondance bloque le vote électronique ne permettant plus à qui que ce soit, si quelqu'un arrivait à se procurer votre code identifiant et votre mot de passe d'usurper votre vote.

À l'issue des pré-émargements des votes par correspondance (vendredi 29 octobre/lundi 8 novembre et mercredi 10 novembre) permettant de bloquer le vote électronique, un état des votants sera transmis par le prestataire chargé des élections.

Vos représentants FO sont à votre disposition, afin que vous exprimiez votre choix lors de ces élections, ils vous rassureront sur la bonne prise en compte de votre vote par correspondance.

Attention aux vendeurs de rêve et autres marchands d'illusions, car vous allez donner les clefs du conseil d'administration de votre CMCAS et de la CCAS pour les quatre années à venir.

**Vos représentants FO se tiennent à votre disposition afin que vous puissiez exprimer votre choix lors de ces élections.**

Vous souhaitez voter par voie électronique : le début du vote sera ouvert le 18 novembre à 8 heures.

**Pour bénéficier pleinement de vos activités sociales,  
faites le choix d'une autre voie, votez FO !**

**AGIR, NE PAS SUBIR !**

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)